

Tarifs trimestriels 2018 –2019

Conditions
Remise : 10% à compter du second enfant (sauf danse)
Cours instruments : 10% à partir du second instrument
Abonnement
Par famille, par an
Abonnement pour toute personne usagère des lieux.
Le statut de membre donne droit à des réductions dans les tarifs de musique.

Les périodes sont : de septembre à fin décembre, janvier à fin mars, d'avril à fin juin.

Modalités de paiement :

Chèque
 Paiement automatique mensuel, sur 10 mois, de septembre à juin - justificatif obligatoire.
 Espèces
 Chèques vacances

Les élèves inscrits aux cours de danse, comme les élèves de musique, pourront bénéficier, sans coût supplémentaire, de cours de formation musicale et chant choral.

Le trimestre commencé est dû. Tout désistement justifié au cours d'une année doit être précédé d'une lettre écrite adressée au directeur 15 jours avant le début de la période.

Le désistement ne sera accepté par téléphone.



École de Musique et de Danse Thann - Cernay

Contacts

03 89 81 98 60 / 03 89 39 87 64

✉ emdthanncernay@gmail.com

http://emd-thann-cernay.opentalent.fr

📘 Ecole de Musique et de Danse Thann- Cernay

Tarifs trimestriels 2018 –2019 ⁽¹⁾

	CCTC(2)	Hors CCTC
Enfants (jusqu'à 20 ans)		
Instrument (30min + FM)	217€	250€
Adultes		
Instrument (30min+FM)	250€	300€
Cours collectifs (éveil, danse, atelier seul)	100€	100€
Orchestre à l'école (uniquement à Cernay)	170€	-

L'inscription de l'élève sera définitive lorsque le dossier sera complet (fiche de renseignements signée, paiement effectué pour l'année scolaire, certificat médical pour la danse fourni).

(1) Conditions générales au verso

(2) Concerne les communes de : Aspach-le-Bas, Aspach - Michelbach, Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Cernay, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Schweighouse-Thann, Steinbach, Thann, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Willer-sur-Thur



SIRET : 500 002 316 00015